



Corela

Cognition, représentation, langage

1-1 | 2003
Vol. 1, n° 1

Des modalités de l'interlocution au système des modaux

Catherine Douay



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/corela/636>

DOI : 10.4000/corela.636

ISSN : 1638-573X

Éditeur

Cercle linguistique du Centre et de l'Ouest - CerLICO

Référence électronique

Catherine Douay, « Des modalités de l'interlocution au système des modaux », *Corela* [En ligne], 1-1 | 2003, mis en ligne le 01 avril 2003, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/corela/636> ; DOI : 10.4000/corela.636

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.



Corela – cognition, représentation, langage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Des modalités de l'interlocution au système des modaux

Catherine Douay

1. Modalité et subjectivité

- 1 L'adjectif "logico-linguistique" dont on qualifie généralement la notion de modalité inscrit explicitement cette dernière dans le prolongement direct des analyses de la logique classique, inaugurées par Aristote et poursuivies depuis par philosophes et logiciens. Si les historiques de l'évolution de ce concept diffèrent plus ou moins selon les auteurs, ils mettent tous en évidence l'*élargissement* de la catégorie, initialement limitée aux modalités constitutives du fameux quaterne, réductible en fait à un triangle¹ (le *nécessaire*, le *possible* et son contraire l'*impossible*). On passe en effet, dès le Moyen-Age, d'une conception dite "réaliste" de la modalité, selon laquelle le possible et le nécessaire renverraient à des propriétés des choses elles-mêmes, à une conception "anti-réaliste" selon laquelle il s'agirait de projections de notre pensée et du langage qui l'exprime sur les choses. La notion de modalité, basculant ainsi dans le domaine de la subjectivité, va peu à peu se trouver généralisée à tous les cas où se trouvent exprimés une "attitude", un "jugement" du locuteur. Relève de la modalité, déclare C. Bally (1943, 3), "toute forme linguistique d'un jugement intellectuel, affectif, ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit". Dans la continuité de la distinction établie par les grammairiens médiévaux entre le *dictum* et le *modus*, qui donne au concept de modalité une assise linguistique, E. Benveniste la définit comme "une assertion complémentaire portant sur l'énoncé d'une relation" (1974, 187).
- 2 La "véritable explosion de modalités nouvelles" à laquelle, comme le souligne N. Le Querler (1996, 41), on assiste depuis ces dernières décennies, apparaît comme l'aboutissement logique de ce chevauchement des notions de subjectivité et modalité, concept lui-même aujourd'hui élargi à toute activité mentale ou intellectuelle du locuteur construisant son énoncé. J-R. Lapaire et W. Rotgé (1995, 373) suggèrent ainsi que les déterminants -signes d'un "travail mental" de l'énonciateur sur la notion- pourraient/

devraient eux aussi être inclus dans la catégorie des modalités. Et, effectivement, pourquoi pas?

- 3 Si la conception de la modalité comme expression de la subjectivité dans le langage a ouvert la voie à la réhabilitation du sujet parlant dans l'analyse linguistique, on peut aujourd'hui s'interroger sur la pertinence du maintien de cette catégorie. Toute prise de parole ne présuppose-t-elle pas réaction subjective du locuteur à quelque chose, quelle que soit la nature de l'appréciation ou du jugement portés? Comment alors distinguer la modalité, assimilée à subjectivité, comme catégorie particulière ?
- 4 Toutefois, se débarrasser purement et simplement de la catégorie n'irait pas sans poser d'autres problèmes, notamment pour la question qui nous intéresse ici, à savoir les auxiliaires de l'anglais précisément appelés "de modalité" ou "modaux". Leur comportement morphosyntaxique très spécifique interdit en effet de les considérer comme des verbes ordinaires. Par ailleurs, il se trouve que ces auxiliaires, qu'on les interprète dans un sens "déontique" ou "épistémique", expriment tous des notions liées aux modalités considérées par Aristote comme fondamentales, le pouvoir et le devoir.
- 5 L'hypothèse que je me propose de développer est que les auxiliaires modaux de l'anglais, comme le confirment leurs propriétés formelles, sont bien des marqueurs de notions fondamentales, non pas parce que "pouvoir" et "devoir" renvoient à des propriétés "essentielles" des choses du réel ou à des propriétés fondamentales de notre manière de penser les choses, mais parce qu'elles correspondent aux modalités organisatrices de l'échange interlocutif lui-même. Cette réanalyse des notions modales comme sémiologisation des modalités de la confrontation interlocutive s'appuie sur une théorie du langage elle-même fondée sur une logique de l'interlocution, selon laquelle la langue est une systématisation des conditions formelles de l'échange interlocutif. Comme je l'expose dans C. Douay (2000) et comme je le résumerai plus loin (§ 3), il s'agit de théoriser la place de l'interlocuteur en montrant que le système de la langue s'organise, non pas autour de la personne du locuteur, mais autour de la relation interlocutive elle-même.
- 6 Si l'interlocuteur, comme le reconnaissent aujourd'hui eux-mêmes certains énonciativistes, reste le parent pauvre de la linguistique de l'énonciation², la référence à la relation intersubjective est loin d'être absente des études sur la modalité et les modaux. Mais -comme nous allons le voir- cette relation est appréhendée tantôt sur le terrain linguistique de ce que j'appelle dans C. Douay (2000) la *relation interlocutive* proprement dite, tantôt sur le terrain psychosocial de la *relation interpersonnelle*.

2. Modalité et intersubjectivité

- 7 A. Culioli propose une typologie des modalités réduite à quatre grands types, numérotés de 1 à 4 :
- 8 *Modalité de type I* : modalité de l'assertion (positive ou négative), qui inclut également l'interrogation, l'injonction (ou impératif) et l'assertion dite " fictive ".
- 9 *Modalité de type II* : modalité épistémique, qui établit une relation entre l'énonciateur et le contenu propositionnel de son énoncé; il s'agit d'évaluer *quantitativement* les chances de validation de la relation prédicative.

- 10 *Modalité de type III* : modalité appréciative, qui renvoie au jugement *qualitatif* de l'énonciateur.
- 11 *Modalité de type IV* : modalité intersubjective par laquelle l'énonciateur essaie d'influer sur autrui ; cette modalité s'exprime notamment dans la valeur dite déontique des auxiliaires modaux.
- 12 Même si les commentateurs d'A. Culioli insistent sur le fait que ces modalités ne sont pas "ordonnées" (J. Bouscaren/J. Chuquet, 1987, 36), on note un "degré d'engagement" de l'énonciateur vis-à-vis de la relation prédicative de plus en plus marqué. En effet, si les modalités de type I témoignent, comme le souligne d'ailleurs E. Gilbert (1993, 93), d'une certaine "neutralité" de l'énonciateur quant à la validation, sa présence est beaucoup plus marquée dans les modalités de type II, la "subjectivisation" de l'énoncé atteignant son degré maximal dans les modalités appréciatives de type III. L'énonciateur est également "maître du jeu" dans la modalité de type IV par laquelle il cherche, selon l'expression consacrée, à "exercer une pression" quelconque sur le sujet de l'énoncé.
- 13 Par ailleurs, comme le précisent J. Bouscaren et J. Chuquet (1987, 36), chaque expression de la modalité (quel que soit le type dont elle relève) privilégie soit la "relation énonciateur-énoncé", soit la "relation énonciateur-co-énonciateur", sans que l'une des deux relations soit complètement absente. Cette précision est essentielle car une typologie fondée exclusivement sur le degré de subjectivisation rendrait inconcevable la possibilité pour une modalité d'appartenir simultanément à plusieurs types. Or les catégories différenciées par A. Culioli ne doivent pas être conçues comme cloisonnées : elles se chevauchent et relèvent la plupart du temps de plusieurs types. J. Bouscaren et J. Chuquet citent l'exemple de l'injonction -modalité qui appartient à la fois au type I (position par rapport à l'assertion) et au type IV (relation inter-sujets). De même, ils font remarquer que la relation énonciateur-co-énonciateur est présente dans la modalité de type I. Ils citent l'exemple de la question qui, soulignent-ils, a une valeur clairement intersubjective. En ce qui concerne la modalité de type II, qui exprime une absence de certitude de la part de l'énonciateur quant à la validation de la relation prédicative, elle a "très souvent" -comme le soulignent à juste titre les mêmes auteurs - "une valeur argumentative voire polémique : elle s'inscrit dans un dialogue implicite avec ce que l'énonciateur suppose que son co-énonciateur pense" (1987, 37).
- 14 Il apparaît ainsi que, dans la typologie culiolienne, la relation dite intersubjective a un double statut dans la mesure où, tout en étant considérée comme une donnée constante de l'expression de la modalité, elle est présentée et conçue comme un type spécifique de modalité (type IV). Ces deux points de vue sur la place et le statut théorique corrélatif de la relation énonciateur-co-énonciateur me semblent très difficiles à concilier. Soit on considère que la relation intersubjective est une donnée constante, donc fondamentale, de la communication, et dans ce cas on voit mal comment lui accorder en même temps un statut spécifique dans le cadre d'une typologie des modalités ; soit on considère que la relation intersubjective ne s'exprime que dans certains énoncés, ce qui légitime son intégration à titre de modalité particulière dans une typologie. Mais dans ce cas, elle ne peut plus être considérée comme relation "fondamentale".
- 15 Mais encore faut-il *s'entendre* sur ce qu'on *entend* par "relation intersubjective". Il semble bien en effet que la typologie culiolienne confonde ou, en tout cas, ne dissocie pas clairement, la relation entre interlocuteurs (désignés dans la théorie culiolienne par le terme de "co-énonciateurs") théoriques, les instances émettrice et réceptrice, et la

relation interpersonnelle entre interlocuteurs (co-énonciateurs) empiriques. De façon générale, le terme de "relation intersubjective" souffre de ce type d'ambiguïté chez la plupart des linguistes, qui l'appréhendent tantôt sur le terrain strictement linguistique de l'*interlocution*, tantôt sur le terrain psychosocial des relations *interpersonnelles*.

- 16 La modalité culiolienne de type IV (nous l'avons rappelé au début de cette section) trouve sa principale illustration dans les valeurs dites déontiques des modaux. Notons à ce propos que nombreux sont les grammairiens qui insistent sur la nécessité de prendre en compte pour l'analyse de ces valeurs dites déontiques le rapport intersubjectif, rapport clairement appréhendé sur le terrain social des relations interpersonnelles. "La 'permission' et 'l'obligation'", déclarent ainsi J.-R. Lapaire et W. Rotgé (1993, 67), "ne s'expriment pas de la même manière si on a le pouvoir ou si on ne l'a pas, si on estime que l'autre est concerné, susceptible, rétif, ou au contraire indifférent, indolent ou soumis." Or l'obligation dans laquelle l'interrogation (modalité de type I chez A Culioli) met l'interlocuteur (mis en demeure de répondre) n'est pas du tout de même nature que l'obligation sociale d'obéissance ou de soumission à un supérieur hiérarchique (modalité de type IV dans la typologie culiolienne). Les modalités de type IV concernent les rapports psycho-sociologiques établis entre individus ancrés dans une réalité sociale, tandis que les modalités de type I renvoient à ce qu'on appelle traditionnellement les "modalités énonciatives".
- 17 Mon approche repose précisément sur le principe d'une dissociation entre *interlocuteurs théoriques* (que je désigne par *a* et *b*) et *interlocuteurs empiriques*, ancrés dans une réalité sociale concrète, instanciant ces rôles (C. Douay, 2000, 56). Selon l'hypothèse proposée dans C. Douay et D. Roulland (1996) et développée dans C. Douay (2000), c'est le rôle de *a* (l'instance émettrice, chargée de proposer le signe) et celui de *b* (l'instance réceptrice, chargée de le valider) qui sont grammaticalisés, codifiés par la langue³. Si l'on veut donner un fondement linguistique à la catégorie de la modalité, et lui éviter le sort de la grenouille de la fable - auquel elle semble bien condamnée si on continue à lui intégrer tous les états d'âme ou rapports interpersonnels imaginables des sujets parlants empiriques - la théorisation de la distinction entre *relation interlocutive* et *relation interpersonnelle* me semble impérative.
- 18 Ce recentrage proposé sur les rôles théoriques met au premier plan le problème strictement linguistique de l'échange interlocutif. Comment parvenir à réaliser ce que F. Jacques (1979, 48) appelle "l'improbable accord de deux totalités privées", comment parvenir à *s'entendre*, à *s'accorder* avec l'Autre, tel est pour nous le problème fondamental auquel la langue a pour vocation d'apporter des solutions. Dans cette logique de l'interlocution, où l'impératif langagier de validation par l'Autre, dont il *faut* être entendu, est promu impératif catégorique, c'est ainsi la notion de "devoir" qui, comme nous allons le voir, apparaît comme la modalité fondamentale. Je préciserai en même temps comment les différents modaux de l'anglais (*must, can/may, will/shall*) s'inscrivent dans cette configuration générale des modalités de la communication.

3. Modalités des formes de l'entendement et modaux

- 19 Dans C. Douay (2000, 53), je définis la langue comme "l'appareil formel de l'interlocution", en d'autres termes comme l'ensemble systématisé des formes de l'entendement, dont le rôle est de fournir aux interlocuteurs *a* et *b* les moyens de parvenir à un accord sur le sens de la parole échangée. Sont grammaticalisées, dans le système de la langue, les modalités

basales de l'entente interlocutive. La tâche du locuteur *a* consiste à projeter l'interlocuteur *b* dans un cadre permettant la réalisation de cet accord et les formes ou catégories grammaticales ont pour rôle de délimiter le "cadre interlocutif" qui détermine les modalités de résolution de l'accord.

- 20 Selon l'hypothèse proposée dans C. Douay et D. Roulland (1996) et C. Douay (2000), l'aval de l'Autre (*b*) peut être obtenu de trois façons différentes. Plus précisément, le seul moyen pour le rôle locutif (*a*) de contrôler la réception du signe, en d'autres termes de contraindre son interprétation, consiste à bloquer, d'une façon ou d'une autre, sa variation. Cette stabilisation du signe peut s'effectuer de trois façons différentes, qui correspondent chacune à une organisation, une configuration différente du rapport interlocutif. Les différentes configurations correspondent ainsi aux différentes stratégies que le locuteur peut mettre en œuvre pour désamorcer la "résistance" de *b*, en d'autres termes pour obtenir son aval.
- 21 La première configuration (Configuration 0) prévoit la réalisation de l'accord interlocutif par variations concomitantes d'*a* et de *b*. Cette concomitance de variation suppose entre les interlocuteurs théoriques un rapport direct : les données qui leur sont immédiatement et simultanément accessibles dans le cadre de ce *rapport interlocutif direct* (que je désigne par le sigle R.I.D.) sont présumées pouvoir fournir la base d'un accord immédiat, non problématique. Autrement dit, le signe est censé pouvoir être validé de manière immédiate sur la base d'évidences directement et simultanément accessibles aux interlocuteurs ou, en tout cas, réputées telles. Dans le même temps, le locuteur *a* déclare ignorer savoir si sa proposition sémiotique va être avalisée ou non : le signe est proposé à l'adresse d'un interlocuteur *b* à qui est laissé le soin d'en user. Cette situation intermédiaire du signe entre les deux instances *a* et *b* est à l'origine de l'effet *suspensif* caractéristique de la Configuration 0. Le modal *must*, qui engendre l'image d'une hypothèse que l'interlocuteur est *impérativement* sommé de valider immédiatement, est, dans le système des modaux, le marqueur de cette configuration.
- 22 Lorsque la situation ne permet plus d'envisager cette concomitance de la variation d'*a* et *b*, ou lorsqu'il y a présupposition d'une plus grande "résistance" du répondant allocutif, un moyen de parvenir à un accord est de décréter le blocage de la variation de l'une ou l'autre instance. Notre hypothèse est que la langue anglaise offre deux moyens de résoudre la confrontation hors rapport interlocutif direct : on peut obtenir l'aval de *b* en préabilité, soit en optant pour une stratégie "associative", basée sur un appel, une prise en compte du répondant allocutif (ce qui, dans notre système, correspond à la Configuration 1), soit, au contraire, en privilégiant une stratégie "dissociative", caractérisée par l'absence de sollicitation de *b* (Configuration 2 dans notre système). La sollicitation de *b* confère à tous les marqueurs de la Configuration 1 ce que j'appelle dans C. Douay (2000) une valeur "non conclusive", qui contraste avec la valeur "conclusive" des marqueurs de la Configuration 2, configuration, au sens propre, "sans appel", où l'interlocuteur est "mis devant la validation accomplie".
- 23 Plus précisément, en Configuration 1, c'est la variation de l'instance locutive (*a*) qui est bloquée, cette absence de variation étant interprétée en termes de non variation de la proposition sémiotique : celle-ci sera réitérée à l'identique *quelle que soit la variation de l'instance allocutive (b)*, c'est-à-dire quelles que soient les réceptions ultérieures possibles du signe. Dans le système de la personne, c'est *we* qui est le marqueur la cette configuration. Cette première personne élargie [*we* = I + (you) +(he/she/it) + (they)] permet de quitter l'espace interlocutif défini par la relation I/you, tout en continuant à

associer un interlocuteur auquel on ne s'adresse plus de façon directe mais en impliquant son association. Il s'agit donc d'une configuration *contrastive*, qui prend explicitement en considération l'interlocuteur. Cette prise en compte explicite de l'Autre (*b*), face auquel le rôle locutif *maintient* sa proposition, confère à tous les marqueurs de la Configuration 1 une valeur de "débat". La forme syntaxique de la question, qui relève de cette configuration, laisse, par définition, un espace à l'Autre pour faire entendre sa voix (C. Douay, 2000, 65-69). Dans le système des modaux, les marqueurs de cette configuration sont *can* et *will*. Un accord interlocutif sur une base minimale est garanti, nonobstant les divergences possibles et *explicitement* envisagées entre les interlocuteurs.

- 24 La Configuration 2 ne laisse en revanche aucun espace à *b* pour faire entendre sa différence. Elle bloque sa variation, ce qui signifie que, quelles que soient les spécifications de la source locutive (*a*), la réception est posée et imposée comme définitivement acquise. Autrement dit, l'accord obtenu selon les modalités de la Configuration 2 est imposé, de façon *péremptoire*, au rôle allocutif. C'est, comme nous l'avons dit plus haut, *sans appel* (valeur "conclusive"). Le caractère péremptoire est renforcé par le fait que, comme nous venons de le dire, la réception est posée et imposée comme définitivement acquise, quelles que soient les variations de la source locutive. Si, comme nous l'avons vu plus haut, l'accord est décrété conclu par *we* dans le cadre de la Configuration 1, il est, dans la Configuration 2, décrété conclu par 'they', personne étrangère, à tous points de vue, au rapport interlocutif (C. Douay et D. Roulland, 1996). La source reste ainsi indéterminée (accord conclu par 'they') et l'interlocuteur -en tant que locuteur potentiel- ne peut donc littéralement "s'en prendre à personne". Se voyant imposer un accord sur lequel il n'a aucune prise, aussi bien au niveau de la source que de la réception, il est privé d'interlocuteur.
- 25 La stratégie mise en œuvre dans le cadre de la Configuration 2 consiste ainsi à court-circuiter définitivement toute résistance éventuelle de *b* en lui imposant un accord sur lequel il n'a littéralement aucune prise. La forme syntaxique de l'assertion, marqueur de cette configuration, ne laisse aucune place à l'Autre pour faire entendre sa voix (C. Douay, 2000, 65-69). Dans le système des modaux, relèvent de cette configuration *may* et *shall* qui, comme nous le précisons dans la section suivante, excluent toute prise en considération de l'altérité. Avec *may* comme avec *shall*, il n'y a pas place pour le débat.
- 26 Il s'agit donc dans tous les cas de forcer la main de *b* pour obtenir son aval. Le locuteur peut avoir recours, selon les besoins, plus précisément selon le degré de résistance présupposé de *b*, à une stratégie plus ou moins "coercitive". Il apparaît en effet que c'est dans le cadre du R.I.D. que l'interlocuteur a le rôle le plus "actif" dans la mesure où le locuteur *a*, tout en le sommant d'avaliser impérativement la proposition sémiotique, *attend* sa ratification empirique. Il apparaît en revanche le plus "passivé" dans le cadre de la Configuration 2, où il est soumis à une proposition déjà validée ailleurs et sur laquelle il n'a aucune prise, à laquelle il est *péremptoirement* soumis. La Configuration 1 correspond, quant à elle, à une sorte de "voix moyenne" du devoir où, tout en étant enfermé dans une préabilité, l'interlocuteur *b* est explicitement pris en considération.
- 27 Selon cette hypothèse, la notion de pouvoir (pour nous "voix moyenne" du devoir) relèverait intrinsèquement de ce qui correspond dans notre système à la Configuration 1, tandis que la notion de devoir se répartirait entre la Configuration 0 et la Configuration 2. On pourrait donc imaginer pour les modaux un système à trois termes, chacun des trois modaux renvoyant à l'une des trois configurations. Mais, comme on le sait, le système tel qu'il est aujourd'hui organisé est constitué par cinq modaux, dont quatre fonctionnent

par "paires", à savoir *can/may* pour le pouvoir et *will/shall* pour le devoir. Mon hypothèse est que l'existence de deux marqueurs pour chacune des notions découle d'une reduplication, plus exactement d'une *réexploitation*, au sein de chaque sous-système, de la différence allocutive entre les stratégies respectivement mises en œuvre par les Configurations 1 et 2. Ce qui donne, comme le résume le tableau ci-dessous, un pouvoir de Configuration 1 (*can*) et un pouvoir de Configuration 2 (*may*), un devoir de Configuration 1 (*will*) et un devoir de Configuration 2 (*shall*), *must* étant le signe d'un devoir de Configuration 0 (Configuration du R.I.D.).

- 28 Pour résumer mon point de vue, je dirai que "pouvoir " et "devoir" sont bien des modalités fondamentales, non pas parce qu'elles renvoient à des propriétés fondamentales des choses du réel ou à des propriétés fondamentales de notre manière de structurer le réel, mais parce qu'elles correspondent aux pôles organisateurs de la communication, de l'échange interlocutif. Dans cette optique, les modaux seront donc conçus comme concernant prioritairement les conditions de réception de la proposition sémiotique. Le tableau ci-dessous résume le système tel que je le conçois :

29 **Modalités de l'interlocution et modaux**

<p>CONFIGURATION 1</p> <p>Hors R.I.D.</p> <p>Non-variation d'a / Variation de b</p> <p>Sollicitation de b</p> <p>CAN (pouvoir 1)</p> <p>WILL (devoir 1)</p>	<p>CONFIGURATION 2</p> <p>Hors R.I.D.</p> <p>Variation d'a / Non-variation de b</p> <p>Non sollicitation de b</p> <p>MAY (pouvoir 2)</p> <p>SHALL (devoir 2)</p>
<p>CONFIGURATION 0</p> <p>R.I.D.</p> <p>Variations concomitantes d'a et de b</p> <p>validation immédiate exigée</p> <p>MUST (devoir 0)</p> <p>RID: Rapport Interlocutif Direct</p> <p>a : rôle locutif (émetteur du message)</p> <p>b : rôle allocutif (récepteur du message)</p>	

4. Du sens aux effets de sens

4.1 MUST

- 30 La notion d'un accord à réaliser selon les modalités prévues par la Configuration 0 engendre l'image d'une hypothèse à valider, qu'il est impératif de valider immédiatement dans le cadre du R.I.D.. Comme je le suggère dans C. Douay (2000, 167), l'absence de forme de passé du modal *must* peut s'expliquer par ce maintien dans le R.I.D. : le locuteur *a* attend l'aval de *b*, d'où l'effet *suspensif* de *must*, incompatible avec la valeur anti-suspensive du passé, marqueur dans notre système de la Configuration 2 (C. Douay, 2000, 154-166). *Must* est donc fondamentalement impératif. Comme le formule D. Roulland

(2002), il "traduit dans une conjugaison personnelle ce que traduit l'impératif, à savoir la revendication d'un aval de la part de l'interlocuteur".

- 31 Cette valeur injonctive de *must* apparaît nettement dans les énoncés suivants :
- (1) "Do, do tell us", said the others. "You **must** tell us."(K. Mansfield, The Garden Party).
 - (2) We **must** get up, child.(K. Mansfield, The Garden Party).
 - (3) If you want to get somewhere else, you **must** run at least twice as fast as that! (L. Carroll, Through the Looking-Glass).
 - (4) That is the new trade-off America faces: to preserve the most central of our founding principles, we **must** give up one of our founding myths, that of a people apart." (Newsweek, 2001).
- 32 L'effet *suspensif* est à l'origine de la différence sémantique entre le modal, qui maintient dans l'attente de la validation, et une forme non modale comme *have to*, différence très bien illustrée par l'énoncé ci-dessous (repris dans C. Douay 2000, 176) :
- (5) "I simply **must** go away. I **have to**." She ran her fingers hysterically through her hair. "Don't you see that I **have to** go away?" [en gras dans le texte]. (E.M. Forster, Room with a View).
- 33 Comme nous l'avons expliqué plus haut, le cadre de résolution convoqué par la configuration du R.I.D., dont relève *must*, est par définition instable. L'accord interlocutif n'est jamais acquis, ne serait-ce que partiellement, en préalable à la situation d'interlocution directe. *Must* permet ainsi d'appréhender l'obligation dans sa phase dynamique d'instauration, tandis qu'une forme non modale comme *have to* exprime une contrainte déjà intériorisée, à laquelle le sujet s'est résigné (*have* relève dans notre système de la Configuration 2). *I must go away* nous montre ainsi la locutrice de (5) essayant de se convaincre de la nécessité de son départ alors qu'avec *have to*, elle se présente comme soumise à une obligation à laquelle elle ne peut plus échapper puisqu'elle est là, en elle (interprétation prescrite par le sémantisme de *have*). Dans l'exemple cité, l'interlocuteur auquel s'adresse la locutrice essaie de la convaincre de ne pas partir. Elle a donc recours à *have to*⁴ pour couper court à la tentative de son interlocuteur de la faire changer d'avis : sa décision est, au sens propre, *sans appel, irrévocable*.
- 34 Dans le cas des emplois traditionnellement qualifiés d'épistémiques (par rapport aux emplois déontiques illustrés par les exemples ci-dessus), l'hypothèse est censée être validée de manière immédiate sur la base d'évidences directement accessibles aux interlocuteurs ou, en tout cas, réputées telles. En d'autres termes, il est demandé à l'interlocuteur de ratifier immédiatement l'hypothèse proposée et présentée comme la plus vraisemblable dans la situation. Comme je le formule dans C. Douay (2000, 176), il lui est demandé de "se rendre à l'évidence" :
- (6) He **must** have missed his train.
- 35 Qu'il soit interprété dans un sens épistémique ou déontique, *must* renvoie ainsi à une même stratégie allocutive (celle définie par la Configuration 0). Pour résumer, tout ce que *must* dit à *b*, et il n'a pas vocation à lui en dire plus, c'est "valide !", selon les modalités prescrites par la Configuration du R.I.D..
- 36 De façon générale, dans une logique de l'interlocution, fondée sur l'hypothèse que la langue détermine les modalités de construction de l'accord interlocutif sur les notions -et non les modalités de construction par le locuteur des notions elles-mêmes- la distinction épistémique/déontique n'a guère de pertinence. Dans tous les cas, et quel que soit le

modal utilisé, il s'agit en effet de contraindre l'interlocuteur à envisager -à *entendre*- une proposition par rapport à laquelle il est présumé éprouver une certaine "résistance"⁵.

- 37 Avec *can* et *may*, auxquels nous allons maintenant nous intéresser, il s'agit également pour le locuteur, face à l'altérité définitoire de la notion de possible, de contraindre l'interlocuteur à envisager la possibilité énoncée, selon les stratégies plus ou moins coercitives respectivement définies par les Configurations 1 et 2.

4.2 CAN/MAY

- 38 De nombreux grammairiens rendent compte de la différence entre *can* et *may* en termes de possible "unilatéral" pour *can* et possible "bilatéral" pour *may* : en ayant recours à *can*, le locuteur ne prendrait en compte qu'une seule hypothèse alors qu'avec *may*, il signalerait qu'il s'agit d'une hypothèse parmi d'autres, *explicitement* envisagées. Citons, parmi les études les plus récentes, P. Cotte (1988), A. Deschamps (2001), E. Gilbert (2001), S. Gresset (2001). La thèse selon laquelle *may* serait le marqueur du possible bilatéral conduit à attribuer à ce modal une valeur fondamentale d'incertitude, opposée à l'effet "positivant" de *can*.
- 39 Il s'avère cependant très difficile d'évoquer une quelconque valeur d'incertitude dans de très nombreux cas d'emploi de *may*. Les énoncés (1) et (2) ci-dessous sont très proches sémantiquement d'assertions non modalisées :
- (1) Sometimes the Pemberton Musks are listed separately , sometimes they **may** be listed in with Modern Shrub roses as well as Hybrid Musks, or they **may** be listed in with it, which is all very confusing.(B.N.C.)
- (2) During the autumn, many rare birds **may** be observed on the rocky northern coasts of the island. (ex. emprunté au corpus d' E. Gilbert, 2001).
- 40 Difficile également d'évoquer l'incertitude lorsque le locuteur emploie *may* dans un énoncé péremptoire comme (3) ci-dessous, très proche sémantiquement d'un impératif :
- (3) You **may** leave the table now
- 41 Dans (4), la locutrice (Mrs Arbuthnot) -loin d'exprimer une quelconque incertitude- souligne qu'elle parle par expérience (*I know that too well*). C'est pourtant bien à *may* qu'elle a recours :
- (4) A kiss **may** ruin a human life, George Harford. I know that. I know that too well. (O. Wilde, A Woman of No Importance)
- 42 L'étude réalisée par D. Roulland (2002) sur un vaste échantillon d'exemples, à partir d'une recherche dans le *British National Corpus*, confirme que les valeurs de *may* sont fort éloignées de l'incertitude, interprétation qui, par ailleurs -comme il le souligne fort justement- est difficilement conciliable avec l'étymologie de *may* : "Le vieil-anglais *magan* nous parle de puissance, de capacité, et remonte à la racine indo-européenne qui a donné *machine*, ou encore *émoi*, et en anglais *dismay*. L'*émoi*, c'est l'état dans lequel on est en dehors de ses moyens. Il paraît difficile de concilier cette valeur qui évoque moyens et capacités avec l'incertitude. C'est même semble-t-il contradictoire."
- 43 Si de nombreux emplois remettent en question la valeur d'incertitude souvent associée à *may*, il semble en revanche difficile de nier l'effet "positivant" de *can* dans des énoncés du type :
- (5) And the truth is, a successful longevity treatment is unlikely to appear ahead of its time as a free-standing invention that throws everything else out of whack. It **can** happen only when we find ways of curing or preventing the diseases that are

now incurable, and so it will necessarily be part of the long progression of medical science. (Newsweek, 2001).

(6) Only if the global economy is airtight **can** it function with the speed and efficiency it needs to. (Newsweek, 2001).

(7) There's plenty of other information that passes through my section - that we pass on- that must be of greater interest to the Russians, but if the leak was there, don't you see the other sections would be suspect too ? So the leak **can** only be about our particular share of Africa. (G. Greene, The Human Factor).

- 44 Dans ces trois énoncés, la co-occurrence avec *can* de l'adverbe "only", qui restreint le champ des possibilités à une seule, semblerait confirmer la thèse selon laquelle "can" signifie fondamentalement l'absence de prise en considération d'autres hypothèses que celle énoncée (définition du possible "unilatéral").
- 45 Dans la théorie culiolienne, cet effet "positivant" de *can* (S. Gresset 2001 parle de "biais positif") par rapport à *may* ("biais négatif") est expliqué par une différence en ce qui concerne le statut de l'altérité. Reprenant les analyses d' A. Culioli et A. Deschamps, S. Gresset donne pour *can* la définition suivante :
- "Can est de type unilatéral (...). Il renvoie à un I en tout cas, ce qui signifie que, de ce point de vue, l'énonciateur s'intéresse à la valeur qu'il vise, **sans prendre en considération l'altérité**, dont pourtant des occurrences ont été construites. *May* est de type bilatéral, il renvoie à un I entre autres, ce qui signifie que l'énonciateur envisage ou encore **prend en compte les 2 valeurs** (I et E) dont il a construit des occurrences". (2001, 189) [c'est moi qui souligne].
- 46 La logique de l'interlocution dans laquelle je me situe m'amène au contraire à faire découler l'effet "positivant" de *can* d'une *prise en compte explicite de l'altérité*, plus exactement d'une *prise en considération explicite de l'hypothèse qu'a pu ou que pourrait envisager b*. Autrement dit, *can* qui -comme le prescrit la Configuration 1 caractérisée par la sollicitation de *b* (voir plus haut) -*donne à entendre l'Autre*, est le marqueur d'une assertion "emphatique", "polémique" de l'hypothèse avancée- le possible énoncé étant *explicitement mis en contraste* avec une autre ou d'autres hypothèse(s). Avec *may*, marqueur de la Configuration 2 caractérisée par la non sollicitation de *b*, l'Autre est au contraire "tenu pour absent", ce qui signifie que les autres hypothèses envisageables sont littéralement "passées sous silence".
- 47 En d'autres termes, on retrouve entre le possible évoqué avec *may* et le possible évoqué avec *can* une différence qui, pour nous, est de même nature que celle entre une assertion simple et une assertion dite polémique⁶, marquée par l'auxiliaire *do*, si justement défini par J. Lavédrine comme renvoyant à un "débat" à propos de la validité de la relation prédicative (1978, 122).
- 48 *Can* sera donc préféré à *may* chaque fois que, pour une raison ou pour une autre, le locuteur souhaite inscrire *explicitement* l'hypothèse évoquée dans un contexte de débat. Dans l'énoncé suivant (8), la possibilité pour des cellules-souches d'être conservées en éprouvette ("can now be maintained in test tubes") est ainsi explicitement mise en contraste avec la thèse autrefois défendue par les spécialistes ("Experts once assumed") :
- (8) The hope is that these embryonic starter cells -if exposed to just the right chemical signals- will generate new neurons to replace those ravaged by age. Experts once assumed that this miraculous process occurred only in the womb. But stem cells **can** now be maintained in test tubes. (Newsweek, 2001).
- 49 La valeur de débat exprimée par *can* est très nette également en (9) où le spécialiste international des singes prend explicitement position contre la thèse courante selon

laquelle seule l'espèce humaine aurait une "culture" ("we are wrong to assume we're the only species to have 'culture'") :

(9) The world expert on the social behaviour of apes, and monkeys argues that we are wrong to assume we're the only species to have 'culture'. As he tells Emma Bayley, it **can** be found throughout the animal kingdom, too. (Focus, 2001).

50 L'énoncé avec *can* ("it can be found") signifie exactement : "*contrairement* à ce qu'on croit généralement, les animaux ont eux aussi *bel et bien* une culture".

51 L'hypothèse évoquée avec *can* dans l'exemple ci-dessous (10) est de même explicitement inscrite dans un contexte de débat. Il s'agit de déterminer si la maladie d'Alzheimer (*AD* dans l'article) est une conséquence inévitable du vieillissement. Deux hypothèses s'affrontent :

(10) Despite the varying magnitude of the reported prevalence rates, all studies show a positive association between age and prevalence rates. However, the trend of the association with age has been subject to considerable discussion. One view is that dementia and AD are age dependent, ie, the inevitable consequence of the aging process. This view predicts that if we live long enough, we would all be demented. The other view is that dementia and AD are age related, as in cancer and aging, where the relationship to age is simply an expression of other biological risks. This view implies that the disease **can** be separated from aging and eliminated with the removal of the risk factors. The latter hypothesis is supported by the evidence that prevalence rates seem to level off or even decline in the very-old age groups. (Arch Gen Psychiatry, 1998).

52 Deux points de vue sont également explicitement mis en contraste par l'auteur, C. Renfrew, dans l'énoncé suivant :

(11) The argument most frequently put forward from this list of words is that it includes more names of animal species than of plants, and that the subsistence of the Proto-Indo-Europeans was therefore that of a pastoralist economy. But this view is, unfortunately, based upon a very simplistic view of pastoralism. It is now well-established that a pastoral economy, with emphasis upon domestic animal species, **can** only arise following the emergence of agriculture. The old idea that pastoralism could represent some intermediate stage between the hunting and gathering of the paleolithic and mesolithic periods and the agriculture of the neolithic, has now been thoroughly discredited. (C. Renfrew, Archeology and Language).

53 On comparera les énoncés ci-dessus au titre de l'article suivant :

(12) Whisper it quietly, but the power of language **may** all be in the genes. (The Observer, 2001).

54 En ayant recours à *may*, le journaliste feint littéralement de ne pas vouloir "alimenter la polémique", comme l'indique clairement le début de l'énoncé ("whisper it quietly"). Autrement dit, *may*, en passant sous silence l'autre hypothèse, court-circuite le débat.

55 La prise en considération explicite de l'Autre, face auquel on doit argumenter pour légitimer l'hypothèse qu'on avance et qui, au sens propre du terme, "contre-dit" la sienne, conduit souvent le locuteur ayant recours à *can* à préciser les raisons qui l'amènent à retenir l'hypothèse évoquée. C'est le cas dans (10) ci-dessus ("The latter hypothesis is supported by the evidence that ...") et (11) ("It is now well-established that..."). Rappelons que l'accord établi selon les modalités définies par la Configuration 1 engendre l'image d'une hypothèse qui s'appuie sur une assise stable (non variation d'*a*). *Can* inclut donc toujours une référence à la source, au fondement de l'hypothèse. On peut dire que le locuteur parle, littéralement, "en connaissance de cause". *May*, relevant de la

Conf. 2 caractérisée par une indétermination de la source, dont la variation est décrétée sans incidence sur la réception, permet à l'inverse d'éviter toute référence explicite au fondement du possible évoqué, étant donné l'absence (réelle ou souhaitée) de toute dimension polémique.

- 56 Dans l'exemple (7) cité plus haut, où l'on retrouve bien la valeur *contrastive* de *can* (le locuteur mettant en avant son hypothèse par rapport à l'hypothèse contraire évoquée juste avant ("if the leak was there")), le connecteur "so" souligne le caractère "argumentatif" de sa déduction. Quant à l'adverbe "only", présent dans les énoncés (5) à (7) et (11), il a bien une valeur "polémique" dans la mesure où il permet au locuteur de rejeter explicitement toutes les autres hypothèses qu'a pu envisagé ou que pourrait envisager l'interlocuteur.
- 57 A l'inverse de *can* qui situe d'emblée dans un contexte de "contradiction" où le locuteur "répond" explicitement à l'Autre, *may*, marqueur de la Configuration 2 caractérisée par l'absence de sollicitation du répondant allocutif, a pour effet d'ôter toute dimension "polémique". La Configuration 2 -avons-nous dit- ne laisse aucune place au débat. D'où le recours à *may* dans un énoncé comme (13) ci-dessous, où il s'agit simplement d'attirer l'attention de l'interlocuteur sur la variété des comportements possibles des enfants (exemple emprunté au corpus d'E. Gilbert 2001, 61) :
- (13) Children give vent to their anger in various ways. They **may** attack others physically or verbally, screaming all the insults they can invent; or they **may** be destructive, wilfully damaging or destroying anything that is handy when they lose their temper.
- 58 La substitution de *can* à *may* suffirait à conférer à l'énoncé un caractère polémique (contrairement à ce qu'on croit souvent, les enfants peuvent très bien être agressifs, etc.).
- 59 De façon générale, le court-circuitage du débat engendré par le mode d'accord prescrit par la Configuration 2, explique la fréquence de *may* dans les énoncés du type (1) et (2) cités plus haut et dont nous avons dit qu'ils étaient sémantiquement très proches d'assertions non modalisées. La différence entre une assertion modalisée et une assertion non modalisée découle de ce que nous avons souligné plus haut, à savoir qu'un modal - quel qu'il soit- présume toujours une certaine "résistance" de la part de l'interlocuteur, quel que soit le degré et la nature de cette "résistance". Dans les énoncés (1), (2) et (13), il y a "résistance" dans ce sens qu'il s'agit de relations prédicatives qui *pourraient ne pas être*, autrement dit *inattendues* ou, à tout le moins, qui pourraient échapper/avoir échappé à l'attention de l'interlocuteur. Ce qui explique par ailleurs la fréquence de *may* dans les écrits scientifiques, où il s'agit précisément pour le locuteur d'attirer l'attention de ses lecteurs sur des faits inattendus, surprenants ou n'ayant tout simplement reçu jusque là aucune attention particulière.
- 60 Si *may* apparaîtrait interlocutivement moins "marqué" que *can*, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit bien pour le locuteur d'amener l'interlocuteur à envisager une proposition. Le recours au prétérit -marqueur dans notre système de la Configuration 2, en affinité avec une stratégie d'imposition (non sollicitation du rôle allocutif) - ne fait que renforcer cette fonction. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous (repris de C. Douay 2000), le locuteur, en ayant recours à *might*, cherche à contraindre l'interlocuteur à *admettre* l'hypothèse évoquée, c'est-à-dire à la retenir provisoirement afin d'en tirer les conséquences qui s'imposent :

(14) "Agbo has a radio contact in Radio Ghana."

That does not sound very valuable. Anyway, Ghana's not our territory. Pass it on to 6B and see if they can use him."

Don't be rash, Castle. We don't want to give away a treasure. Who knows what might spring from Agent Agbo? From Ghana we might even penetrate Radio Guinea. That would put Penkowsky in the shade. What a triumph!" (G. Greene, *The Human Factor*).

- 61 Le locuteur essaie ici de convaincre son interlocuteur de l'intérêt qu'il y aurait à garder l'agent Agbo qui a un contact à Radio Ghana. Les différents arguments qu'il met en avant pour le convaincre sont tous introduits par *might*, modal par l'intermédiaire duquel il cherche bien à le faire réagir aux hypothèses avancées. On notera que l'adverbe *even* qui suit le dernier *might* de [*we might even penetrate*] contredit la thèse largement dominante aujourd'hui selon laquelle *might* -et plus généralement, la forme passée des modaux- exprimerait une plus grande incertitude que *may*⁷. L'adverbe *even* marque en effet un renchérissement, une gradation dans la force des arguments avancés et on voit mal comment concilier le caractère décisif de l'argument ainsi présenté (celui qui doit emporter la conviction de l'interlocuteur) avec l'expression d'un doute grandissant du locuteur.
- 62 La valeur contrastive de *can* peut bien entendu être exploitée de façons très différentes selon les contextes. Dans les exemples que nous venons de voir, il s'agit de mettre en contraste des hypothèses contraires. Mais on peut aussi avoir recours à *can* pour simplement attirer l'attention sur une "compétence" particulière du sujet, compétence dont on souligne grâce à *can* qu'elle n'est qu'une compétence parmi d'autres possibles :
- (15) He **can** speak Russian.
- 63 *Can*, marqueur de la Configuration 1, donne à entendre d'autres caractérisations possibles et la caractérisation retenue, du fait même qu'elle est retenue parmi d'autres caractérisations possibles, provisoirement laissées entre parenthèses mais explicitement prises en compte, se trouve naturellement valorisée. Comme le concluent la plupart des grammairiens, *can* permet ainsi une focalisation sur la compétence elle-même plutôt que sur ses manifestations effectives.
- 64 La stratégie convoquée par *may* explique son emploi dans les énoncés traditionnellement qualifiés de "concessifs" :
- (16) Human nature **may** be constant, but it is always chiseled by culture. (Newsweek, 2001)
- (17) The method **may** be crude but it is effective.
- (18) Blair **may** himself be a graduate at Oxford, but his government, which subsidizes the university to the tune of \$304 million annually, has quite deliberately picked a fight. (Newsweek, 2002).
- 65 Plus que de "concéder", il s'agit de décréter "hors débat" car non pertinente la remarque ou l'objection (reprise ou anticipée) évoquée dans la première partie de l'énoncé. Plus précisément, *may* permet ce que j'appelle dans C. Douay (2000, 171) une sorte de "repli stratégique". En (17), plutôt que de "concéder" la cruauté de la méthode (remarque de l'interlocuteur reprise ou anticipée dans la première partie de l'énoncé) le locuteur -en ayant recours à *may*- s'autorise littéralement à ne pas "répondre" à l'objection, décrétée sans incidence sur le véritable enjeu du débat. Toutefois, la prise en compte explicite d'objections éventuelles a pour effet de valoriser son propre point de vue.
- 66 On retrouve un effet de sens similaire dans des énoncés comme (19) et (20) où *may* apparaît en parfaite affinité avec le sens des adverbes en *-ever* :

(19) Certainly it had a freshness and credibility about it which was in stark contrast to some of the other end-of-the-year events which, however exciting or impressive some individual performances and achievements **may** have been, still involved direct or incidental features which do little for the public perception of the sport. (B.N.C.).

(20) Whatever it **may** cost, the building must be saved. (B.N.C.)

- 67 L'absence de sollicitation d'un répondant allocutif, caractéristique de la valeur de *may*, permet également d'exprimer une permission dont l'interlocuteur est complètement dissocié. *You may leave the table* dans l'exemple (3) cité plus haut a ainsi valeur d'ordre, certes plus courtois que l'impératif sans marque de personne (*Leave the table now!*), mais néanmoins *péremptoire* (comme le confirme la variante négative *you may not leave the table now* équivalente à une interdiction absolue). Le caractère péremptoire de *may* vient de ce que, comme nous l'avons expliqué plus haut, la Configuration 2, dont il relève, est caractérisée par une indétermination de la source, dont la variation est décrétée sans incidence sur la réception. Autrement dit, La réception est posée et imposée comme définitivement acquise, *nonobstant les variations de la source locutive*. La source de l'injonction reste ainsi indéterminée (accord conclu par 'they') et l'interlocuteur ne peut donc -en tant que locuteur potentiel - s'en prendre à personne. Se voyant imposer un accord sur lequel il n'a aucune prise, aussi bien au niveau de la source que de la réception, il est privé d'interlocuteur, ce qui revient à lui refuser le statut de locuteur. En Configuration 2, comme nous l'avons formulé plus haut, il n'y a pas place pour le dialogue. *May*, pourrait-on dire, refuse l'alternance allocutive. En demandant (21) *May I smoke?*, le locuteur évite la familiarité qu'impliquerait une adresse directe à l'interlocuteur. On retrouve ici une stratégie similaire à celle mise en œuvre (en anglais comme en français) par la substitution d'une troisième personne à la seconde personne pour s'adresser à quelqu'un ("Madame veut-elle que je lui apporte son thé ?").

4.3 WILL/SHALL

- 68 Comme nous l'avons souligné plus haut, quel que soit le modal utilisé, il s'agit d'amener l'interlocuteur à envisager -à *entendre*- une proposition par rapport à laquelle il est présumé éprouver une certaine "résistance". Cette "résistance" semble assez évidente en ce qui concerne *shall*, réputé s'utiliser dans tous les cas où, par exemple, il y a manifestement conflit entre la volonté du locuteur et celle de l'interlocuteur :

(1) You **shall** marry him, whether you like it or not.

- 69 De façon générale, *shall* se rencontre dans les contextes où il s'agit d'évoquer une relation prédicative très "problématique". Par exemple, dans l'énoncé ci-dessous, le locuteur donne clairement à entendre que la victoire ne sera pas facile :

(2) We **shall** overcome.

- 70 *Will* est, au contraire de *shall*, réputé exprimer une relation non problématique, naturelle. H. Adamczewski le définit comme "le modal de la concordance et de la compatibilité entre S et P" (1982, 167). Or, comme le montrent les nombreux exemples du corpus établi par D. Roulland (2002), il s'agit plutôt (avec *will*) de "contourner quelque obstacle, prédire certes, mais prédire à l'encontre d'une circonstance défavorable". Les énoncés suivants confirment le bien fondé de cette observation. Ainsi, le locuteur de (3), Thomas Jefferson, garantit que la "balle de la liberté" ("the ball of liberty") va faire le tour du globe ("will roll around the globe") *malgré la résistance* du reste du monde évoquée juste avant ("it won't be able to resist doing so") :

(3) The paradox of American exceptionalism is that the same righteousness that fuels our desire to remain a people apart makes us convinced that the rest of the world would be better off embracing our values. And that it won't be able to resist doing so. "This ball of liberty", Thomas Jefferson wrote after Independence, "is now so well in motion that it **will** roll around the globe." (Newsweek, 2001).

71 De même, lors de cet entretien publié dans la revue *Newsweek*, le locuteur (le Président Bush) souligne clairement que la capture de Ben Laden et de son organisation sera difficile (elle pourrait prendre 10 ans, déclare-t-il). C'est pourtant *will* (et non *shall* comme en (2)) qui est utilisé :

(4) [Journaliste]: "But you're saying it might take three years to get Osama bin Laden".

[Pr. Bush]: "It could^s take 10 years. We **will** get him. And we **will** get his organization."

72 Dans l'énoncé qui suit, l'optimisme du locuteur quant au retour de la paix ("there will be") s'oppose au pessimisme ambiant :

(5) Nobody thought an aeroplane would ever fly, nobody thought an atom would ever explode, and nobody thinks that there can ever be Peace, but there **will** be.

73 Mon hypothèse est que la différence entre *will* et *shall* est de même nature que celle entre *can* et *may*. *Will* et *shall* convoquent deux stratégies allocutives différentes et leurs effets de sens découlent du mode d'accord interlocutif prescrit par les Configurations 1 et 2 dont ils relèvent respectivement. *Shall*, marqueur de la Configuration 2 caractérisée par l'absence de sollicitation de *b*, formellement tenu pour absent, permet d'évoquer une nécessité inéluctable, à laquelle l'interlocuteur est péremptoirement soumis. La Configuration 2, avons-nous dit, ne laisse pas place au débat, ce qui explique l'affinité de *shall* avec l'évocation des décisions au sens propre *irrévocables, sans appel*, comme dans (1) [You shall marry him whether you like it or not.], qu'on peut gloser par : "tu l'épouseras, un point c'est tout".

74 La force péremptoire de *shall*, comme nous l'avons expliqué pour *may*, vient de ce que, selon les modalités définies par la Configuration 2, la réception est posée et imposée comme définitivement acquise, quelles que soient les variations de la source locutive. Autrement dit, la source reste indéterminée, sa variation étant décrétée de toute façon sans incidence sur la ratification de l'accord, accord imposé péremptoirement. Comme l'ont depuis longtemps et justement fait remarquer de nombreux grammairiens, la contrainte avec *shall* semble venir des paroles prononcées elles-mêmes. *Shall* se rencontre ainsi dans les contextes où le locuteur prédit l'actualisation de la relation prédicative, *sans référence aux conditions de cette actualisation*.

75 Dans l'exemple (1) ci-dessus, il ne me semble pas que *shall* exprime fondamentalement un conflit entre la volonté du locuteur et celle de l'interlocuteur (d'où l'ajout de "whether you like it or not") : le locuteur ne fait en quelque sorte que décrire à l'interlocuteur le destin qui l'attend. Comme nous l'avons dit à propos de *may*, la source de l'injonction restant indéterminée, *b* ne peut littéralement s'en prendre à personne. Il n'y a en Configuration 2 pas place pour le dialogue. L'interlocuteur -pourrait-on dire- n'a pas droit de réponse. *Shall* permet ainsi au locuteur de (1) de couper court à toute discussion sur le sujet. On retrouve dans tous ces emplois la valeur "conclusive" des marqueurs de la Configuration 2.

76 Le locuteur de l'énoncé suivant évoque ce qui doit fatalement arriver, la montée en puissance des femmes, chose que loin de souhaiter, il redoute :

(6) "[Because] woman has her duties and man has his. I may be old-fashioned, but that is my view. Why, what is the world coming to ? I was saying to Dr Walker only last night that we **shall** have a woman wanting to command the Channel Fleet next." (C. Doyle, *Beyond The City*).

77 Cet exemple montre bien que *shall* en soi n'exprime pas la volonté du locuteur. Si volonté il y a, c'est une volonté qui le dépasse (plus exactement qu'il présente comme telle) et dont il ne se fait que le porte-parole auprès de l'interlocuteur. D'où l'effet particulièrement menaçant de (7) et (8) ci-dessous, où le locuteur fait peser une véritable épée de Damoclès sur le sujet "he" :

(7) He **shall** pay for what he did.

(8) He who sows inequity **shall** reap sorrow.

78 La fréquence du recours à *shall* dans les manuels d'instruction, les règlements, les conventions, *etc* s'explique par cette "dépersonnalisation" qui a pour effet de rendre littéralement "indiscutable" l'obligation évoquée :

(9) Her fans complained that Mr Rogers seemed to care more about Trigger than he cared about her. "How that spurious cowhand can be content to kiss a horse when he has Evans on the lot every day I cannot imagine", Robert Ruark wrote in the World Telegram in 1946, "but the inflexible law of westerns is that the hero **shall** never smooch the heroine". (International Herald Tribune)

79 Le recours à *shall* s'impose ainsi dans tous les contextes où la résistance à la validation de la relation prédicative est présumée telle qu'elle requiert le recours à la stratégie coercitive définitoire de la Configuration 2. Dans ce sens, *shall* -comme le déclare H. Adamczewski (1982)- marque bien le caractère "discordantiel", "problématique" de la relation prédicative. Pour autant, cette valeur ne saurait suffire à le définir : comme nous l'avons souligné plus haut et comme le démontrent les nombreux exemples cités dans D. Roulland (2002), la relation exprimée avec *will*, peut en effet difficilement être qualifiée de "naturelle", "évidente", "non problématique". Elle paraît simplement moins "forcée" qu'avec *shall*, conformément à la modalité de résolution de l'accord interlocutif prescrit par la Configuration 1. Selon les modalités fixées par cette configuration, la proposition sémiotique du rôle locutif (a) est réitérée à l'infini, nonobstant la variation, explicitement prise en compte, du répondant allocutif (b). La prédiction émise avec *will* s'appuie ainsi sur une assise stable (non variation d'a). Contrairement à *shall*, *will* fait référence aux conditions qui "autorisent" la prédiction. Dans l'énoncé ci-dessous, c'est la connaissance que le locuteur a du sujet (Mr Wickam) qui lui permet de prédire que ce dernier n'épousera jamais une femme pauvre :

(10) "Oh, no, no, this is not likely. His most particular friend was persuaded of his never intending to marry her. Wickham **will** never marry a woman without some money." (E.M. Forster, *Room with a View*).

[Tel que je le connais, Wickham n'épousera jamais une femme pauvre]

80 L'impression de relation "non problématique" avec *will* (ou, en tout cas, moins problématique qu'avec *shall*) découle simplement du fait que, conformément aux modalités d'accord fixées par la Configuration 1, il s'agit d'une prédiction "fondée". Mais, comme le confirme la première réplique du locuteur instanciant a ("oh, no, no, this is not likely"), la relation prédicative (Wickham/never marry a woman without some money) ne va pas du tout de soi pour l'interlocuteur qui instancie b.

81 Les obstacles à contourner sont évidents dans l'énoncé (4) cité plus haut ["*We will get him. And we will get his organization.*"]. On comparera cet énoncé à (3) (*We shall overcome*). Bien que, tout comme la victoire prédite en (3), la capture de Ben Laden soit loin d'être acquise

("It could take 10 years"), c'est bien *will* qui est utilisé en (4). La raison en est que *shall* impliquerait que Bush s'en remet au destin, à Dieu, pour régler la crise. *Will*, qui inclut une référence aux conditions d'actualisation lui permet de dire que tout va être mis en œuvre par "we" pour que la relation prédicative soit actualisée.

- 82 Garantir à son interlocuteur, atteint d'un mal incurable, qu'il vivra ("You shall live"), sans aucune allusion aux moyens qui permettront d'y parvenir, c'est précisément la seule chose que peut honnêtement faire le médecin dans l'énoncé suivant, emprunté à H. Adamczewski (1982, 153) :

(11) 'I want to what they call "live"
'You **will** live', said Dr Hugh.
'Don't be superficial. It's too serious'.
'You **shall** live'.
'Ah, that's better'.

- 83 Cette différence entre *shall* et *will* me semble particulièrement bien illustrée par l'exemple ci-dessous, que j'emprunte à C. Delmas (C. Delmas *et al.*, 1993, 88). Comme le précise l'auteur, il s'agit d'un extrait d'une nouvelle de R. Dahl (*The Way up to Heaven*) dont l'héroïne, Mrs Forster, a une peur malade d'être en retard. Ici, elle craint de rater son avion si son mari n'arrive pas :

(12) -What time is it, Walker? she said to the butler as she passed him.
- It's ten minutes past nine, Madam.
- It takes an hour to get to Idlewild, she said. My plane leaves at eleven. I have to be there half an hour beforehand for the formalities. **I shall be late**, I just know I'm going to be late.
She began walking up and down the hall...
-Dear God she said aloud, I'm going to miss it. I know, I know, I know I'm going to miss it.
-The little muscle beside the left eye was twitching madly now...
-What time is it, Walker?
-It's eighteen minutes past, Madam.
- Now **I will really miss it**, she cried. Oh, I wish he would come!
She waited for him and the old butler stood beside her, holding her coat and the hat.
-Walker, **will I miss it?**

- 84 Reprenant la définition adamczewskienne de *shall* (caractère "discordantiel", "non inhérent", de la relation S/P), C. Delmas déclare que Mrs Forster "pose qu'un prédicat nouveau s'impose à elle, prédicat non inhérent puisqu'il représente justement ce qui lui fait peur. La relation que noue *shall* entre 'I' et 'be late' est déduite des constatations antérieures : 'It takes an hour, my plane leaves at eleven', constatations formulées au présent simple". "Nous sommes", conclut C. Delmas, "dans un raisonnement de type scientifique qui aboutit à une conclusion forcée". Le *now* qui apparaît avant *will* "signifie qu'un nouveau fait -il est 9h18- rend ce qui avait été dit avant caduc. Mrs Forster pose que la relation est inexorable. Elle ne peut plus éviter la fatalité. La relation "I-miss it" est évidente. Le *really* le dit explicitement : maintenant c'est sûr, je vais le rater". (1993, 89).

- 85 Ma définition de *shall* et *will* m'amène à une analyse très différente de celle proposée par C. Delmas. Le modal *shall* n'incluant aucune référence aux conditions d'actualisation, la première prédiction de Mrs Forster ("I shall be late") apparaît "non fondée". Comme le confirme la suite de l'extrait ("**I just know** I'm going to be late"), il s'agit simplement d'un pressentiment (pressentiment qui s'explique par sa peur chronique d'être en retard) et non d'un "raisonnement scientifique qui aboutit à une conclusion forcée". Un rapide

calcul permet en effet de conclure que, si Mrs Forster partait à 9h10, elle arriverait 50 minutes avant le décollage de son avion (prévu à 11 h). Après les formalités (dont elle évalue la durée à une demi-heure), il lui resterait encore 20 minutes à attendre. Objectivement, elle n'a donc *aucune raison* de redouter d'être en retard. Plus l'heure avance, plus la prédiction de Mrs Forster apparaît en revanche "fondée", d'où le passage à *will* à 9h18 ("Now I will really miss it"). Le recours à *will* signifie que les conditions sont "objectivement" réunies pour que I/miss it. "Really" souligne qu'il ne s'agit plus d'un simple pressentiment. Pour autant, la relation I/miss it n'a rien d'évident, d'"inexorable", comme le confirme la question qu'elle pose au maître d'hôtel ("Will I miss it?"). En partant à 9h18, elle arriverait en effet encore à l'heure (avec 12 minutes d'avance exactement).

- 86 Cet exemple montre également que *shall* à la première personne n'évoque pas - contrairement à ce que disent certains grammairiens⁹ - un fort engagement, une toute puissance de l'énonciateur. En disant "I shall miss it", alors que -comme nous l'avons souligné- l'heure ne légitime aucunement ses craintes, Mrs Forster se montre soumise à une sorte de fatalité face à laquelle elle se sent complètement impuissante. Nous avons vu par ailleurs que l'impression de détermination forte du locuteur dans un exemple du type :

(13) You **shall** do nothing of the sort.

- 87 vient précisément du fait que *shall*, conformément au mode d'accord prescrit par la Configuration 2 dont il relève, occulte toute référence à la source de la prédiction qui reste indéterminée. Cette analyse de *shall* s'accorde parfaitement avec la définition que donne A. Bain en 1879 (cité par E. Gilbert, 2001, 89). A. Bain rend compte de la différence entre *will* et *shall* dans :

(14) "O Susie I **will** always love you! I **shall** always love you"

- 88 en ces termes :

"It is as if the speaker thinks his assertion with will too weak, since it depends upon his will and he is conscious that that there is a possibility of his will not being constant. He, therefore, adds a construction in which the promise is not represented as coming from himself, but as coming from Providence or Fate, and consequently as sure to be kept."

- 89 Il est intéressant de remarquer qu' E. Gilbert, par des voies tout-à-fait différentes, en arrive à une conclusion identique (et donc opposée à celle de "l'école culiolienne", cf. note 9), en ce qui concerne le statut de l'énonciateur avec *shall* qui, dit-il, permet une "mise en retrait de la dimension subjective." (2001, 93). Le recours fréquent à *shall* dans les articles ou livres écrits à la première personne (ex. (15) et (16) ci-dessous) peut ainsi s'interpréter comme un moyen pour le locuteur d'effacer sa présence, selon un procédé similaire à la substitution du *nous/we* dit d'auteur à *je/I* (cf. E. Gilbert, 2001, 92 : "moyen pour l'énonciateur de marquer la prépondérance de l'événementiel sur le subjectif et de prédire ainsi quelque chose le concernant sans engager sa propre subjectivité") :

(15) In Chapter 7 I **shall** use this model to suggest a possible mechanism for the spread of an early Indo-European language, or languages, throughout Europe. (C. Renfrew, op.cit.).

(16) Yet, in some cases, as we **shall** see, there is evidence that at the time of the arrival of the first farmers in the area, the huntergatherers already there often kept to their own traditional areas, which were not necessarily those which the farmers chose to exploit." (C. Renfrew, op.cit.).

- 90 La différence entre *will* et *shall* apparaît également de façon très nette dans leurs emplois au prétérit. L'absence de référence aux conditions de l'actualisation exprimée par *shall* permet au locuteur de l'énoncé qui suit (17) de souligner qu'il ne voit *aucune raison* qui pourrait justifier, légitimer la relation prédicative *I/stay here* qu'on voudrait lui imposer :
- (17) Why **should** I stay here?
[Et pourquoi faudrait-il donc que je reste ici ?]
- 91 Le recours systématique au prétérit dans ce type d'emploi s'explique par la parfaite affinité entre la valeur du passé (marqueur dans notre système de la Configuration 2, "sans appel") et le sens rhétorique de la question.
- 92 De même, rien ne laissait prévoir au locuteur de l'énoncé ci-dessous qu'il reverrait un jour sa maîtresse. La fatalité est explicitement évoquée ("fate had it that...") :
- (18) My survival plan was simple : I was going to avoid Mel for the rest of my life. With this in mind I skulked around the office, dodging her in the corridors, by the water fountain and in the George. On the last day of my contract, however, fate had it that I **should** bump into her in the lift as I was on my way home. (M. Gayle, Mr Commitment).
- 93 La forme de passé, marqueur de la Configuration 2, a quant à elle pour effet de mettre en relief le caractère inévitable de l'actualisation de la relation prédicative ("c'était écrit"). On retrouve le même effet de sens dans l'exemple qui suit ("Il fallait qu'il aille lui dire !"/ "Je l'aurais parié !") :
- (19) He **would** go and tell her!
- 94 On retrouve bien ici la valeur contrastive et polémique des marqueurs de la Configuration 1 dont relève *will*. Il s'agit en effet pour le locuteur de souligner emphatiquement que, *contrairement à son interlocuteur*, il n'est pas surpris de ce qui est arrivé, compte tenu de ce qu'il connaît du sujet (référence aux conditions de l'actualisation). On pourrait gloser par : "Ça t'étonne ? Moi, pas !"

5. Conclusion

- 95 Une analyse plus approfondie des effets de sens des différents modaux exigerait, comme nous l'avons déjà souligné à propos de *must*, une comparaison systématique, d'une part entre certains modaux eux-mêmes, d'autre part avec des formes non modales exprimant des notions sémantiquement proches. Il faudrait aussi étudier de façon plus précise les valeurs engendrées par la mise au prétérit, valeurs que nous n'avons pu ici évoquer que brièvement. Mon but, dans le cadre du présent article, était simplement de montrer qu'une prise en compte systématique de l'interlocuteur, plus exactement une théorisation du rôle allocutif, peut ouvrir des voies nouvelles pour l'exploration de catégories comme celle de la modalité. J'espère aussi avoir réussi à démontrer qu'il est possible, en suivant l'approche préconisée ici, de proposer une théorie unifiée des modaux, fondée sur les principes organisateurs de la communication elle-même.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMCZEWSKI, H. (1982). *Grammaire linguistique de l'anglais*, Paris, Armand Colin.
- BALLY, C. (1943). "Syntaxe de la modalité explicite", in *Cahiers Ferdinand de Saussure* 3, Genève, Droz.
- BENVENISTE, E. (1974) *Problèmes de linguistique générale*, T I, Paris, Gallimard.
- BOUSCAREN J. et CHUQUET J. (1987) *Grammaire et textes anglais, Guide pour l'analyse linguistique*, Paris, Gap, Ophrys.
- COTTE, P. (1983) *Le système des auxiliaires modaux dans le système verbal de l'anglais contemporain*, Université Grenoble 3, Thèse doctorat d'Etat (non publiée).
- DELMAS, C. ADAMS, P. DELÉCHELLE, G., LANCRI, A. NAUDÉ, G. (1993) *Faits de langue en anglais*, Paris, Dunod.
- DESCHAMPS, A. (2001) "Approche énonciative des modaux de l'anglais", in *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, T.8 Modalité et opérations énonciatives, Paris, Gap, Ophrys. 3-21
- DOUAY, C., ROULLAND, D. (1996) "L'absence de marque verbale en anglais dans une théorie de l'interlocution", *Travaux linguistiques du Cerlico*, n° 9, *Absence de marques et représentation de l'absence*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DOUAY, C. (2000) *Eléments pour une théorie de l'interlocution Un autre regard sur la grammaire anglaise*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DOUAY, C. (2001) "Grammar-and-Interlocution: English articles as markers of recipient role", *Revue québécoise de linguistique*, vol. 29, n°2, Montréal.
- GILBERT, E.(2001) "Vers une analyse unitaire des modalités", in *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, T.8 Modalité et opérations énonciatives, Paris, Gap, Ophrys. 23-99
- GRESSET, S. (2001) "Can/may et might/could ou l'interchangeabilité à l'épreuve des textes", in *Cahiers de Recherche en Grammaire Anglaise*, T.8 Modalité et opérations énonciatives, Paris, Gap, Ophrys. 177-222
- JACQUES, F. (1979) *Dialogiques*. Paris, Presses Universitaires de France.
- LAPAIRE, J.-M. et ROTGÉ, W. (1991) *Linguistique et Grammaire de l'anglais*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- LAPAIRE, J.-M. et ROTGÉ, W.(1993) *Séminaire pratique de linguistique anglaise*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- LAVÉDRINE, J. (1978) "Le débat de validité de la prédication. Les fonctions de l'auxiliaire do en anglais" in *Travaux du C.I.E.R.E.C.*, XXII, Saint-Etienne.
- LE QUERLER, N. (1996) *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- PALMER, F.R. (1979) *Modality and the English Modals*, London and New York, Longman.
- ROULLAND, D. (2002) "Auxiliaires modaux et interlocution", Toulouse, *Anglophonia* 10, p. 93-108

ANNEXES

Sources du corpus

Romans

- Doyle, A.C. (1995) "Beyond the City", in *The Complete Sherlock Holmes*, Mass Market Paperback.
- Forster, E.M. (1993) *Room with a View*, Londres, Harper & Collins.
- Gayle, M. (2000) *Mr Commitment*, Ed. Flame.
- Greene, G. (1992) *The Human Factor*, Everyman's Library.
- Mansfield, K. (1998) *The Garden Party and Other Stories*, Penguin Twentieth-Century Classics.
- Renfrew, C. (1989) *Archeology and Language, The Puzzle of Indo-European Origins*, Londres, Penguin Books.
- Wilde, O. (1997) *Two Plays by Oscar Wilde: An Ideal Husband and A Woman of No Importance*, Revised Ed., A&C Black.

Presse

Focus

International Herald Tribune

Newsweek

The Observer

British National Corpus (B.N.C.)

NOTES

1. N. Le Querler (1996, 48).
2. J.-R. Lapaire et W. Rotgé (1993, 69).
3. Lorsque nous nous référons aux rôles *locutif* et *allocutif*, nous les désignons donc par *a* et *b*. Toutefois, lorsque le contexte indique clairement que référence est faite aux rôles théoriques (et non aux interlocuteurs empiriques qui instancient ces rôles), nous utilisons parfois les termes de *locuteur* et *interlocuteur* sans autre précision.
4. Une analyse exhaustive des effets de sens du modal *must* requiert une comparaison détaillée avec d'autres marqueurs -non modaux- de la notion de nécessité en anglais (*ought to* notamment) - comparaison qu'il serait trop long de développer ici et qui fera l'objet d'un prochain article.
5. Ce point de vue rejoint celui de D. Roulland (2002), qui cite également P. Cotte (1997, 58).
6. Il est intéressant de remarquer que, selon S. Gresset (2001), l'accentuation de *can* aurait pour effet de réintroduire l'altérité et ainsi de conférer à ce modal (défini dans sa forme réduite comme marqueur de la non prise en compte de l'altérité) une valeur "polémique" : "Alors que *may* construit explicitement l'altérité, celle-ci ferait avec un *can* accentué l'objet d'une reconstruction à partir d'une pré-construction, et résulterait donc d'un travail argumentatif". Nous serions alors (avec *can* accentué) dans un contexte que l'auteur qualifie d'*implicitement*

polémique (2001, 195). La thèse du recours à un processus d'accentuation (forme pleine de *can*) pour réintroduire *implicitement*, en d'autres termes *sous-entendre*, une notion me semble très paradoxale et d'autant plus difficile à admettre que, dans ce cas, l'accentuation aurait pour effet de modifier la valeur de base de la forme. Selon l'hypothèse défendue ici, le modal *can* -même sous sa forme réduite- situe toujours dans un contexte non pas implicitement mais *explicitement* argumentatif (contrastif), et l'accentuation ne fait que renforcer cette valeur qui, pour nous, constitue sa valeur fondamentale.

7. Voir par exemple J.-R. Lapaire et W. Rotgé (1991 : 488) : "Avec la surcharge apportée par -ed, deuxième marqueur de la non-assertion, l'énonciateur nous fait part de **sa plus grande ignorance** concernant les chances de réussite de la relation S/P, puisqu'il se place dans du contre-factuel." (*en gras dans le texte*). C. Souesme, culiolien, déclare de même : "Un prétérit modal indiquant un décalage vers le moins certain, il s'ensuit que *might* exprime une proportion de chances de validation plus faible que *may* : *He might do that, you know.*" (1992 : 121)

8. Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier le passage de *might* à *could*.

9. Voir, entre autres, F.R. Palmer (1979) et, comme le souligne E. Gilbert (2001, 86), ce qu'il appelle lui-même "l'école culiolienne" ("toute puissance de l'énonciateur doublée d'une non autonomie du sujet syntaxique").

RÉSUMÉS

Partant de l'hypothèse générale selon laquelle la langue répond à une logique de l'interlocution, nous proposons d'abord de redéfinir la notion de modalité, souvent assimilée à celle de subjectivité, par rapport aux différentes configurations de la relation interlocutive, telles qu'elles sont définies dans C. Douay, 2000. Nous montrons ensuite comment les modaux de l'anglais (*must, can/may, will/shall*) s'inscrivent dans cette configuration générale des modalités de la communication. L'analyse discursive développée dans la dernière partie, qui vise à rendre compte de façon unifiée des principaux effets de sens des différents modaux, met en lumière les perspectives ouvertes par une approche fondée sur les principes organisateurs de l'*entendement* humain lui-même.

The major claim of this paper is that grammatical paradigms such as *this vs that*, present vs past *etc*, should be connected with interlocutive patterns rather than referentially-based contrasts. First I argue that the category of modality, which is often accounted for in terms of subjectivity of the speaker alone, should include full reference to the recipient. Along these lines modal auxiliaries (*must, can / may, will / shall*) are shown to fit into a general configuration of modalities of communication (see C. Douay : 2000). The analysis developed in the last part aims at a unified description of the main contextual uses of the modals and intends to contribute to a necessary exploration of interaction between interlocution

INDEX

Mots-clés : modalité, interlocution, configuration, énonciateur, marqueurs

AUTEUR

CATHERINE DOUAY

Université Charles-De-Gaulle - Lille 3